

La Commission canadienne du blé a pour mandat de vendre le grain des agriculteurs au meilleur prix possible. La réglementation et les méthodes de vente établies depuis 1935 ont été conçues pour lui permettre de remplir son mandat. La plupart des agriculteurs ne voudraient pas voir ses pouvoirs diminués.

La Commission a exprimé l'espoir qu'elle pourra vendre plus de grain lorsque l'accord de libre-échange aura été signé et que les marchés auront été ouverts. Je sais que le ministre lui-même a dit que le marché du canola sera développé. Certains seraient sans doute surpris d'apprendre que nous vendons de très grandes quantités de notre meilleur blé aux États-Unis, qui apprécient beaucoup la qualité de notre produit et qui le mélangent à leurs basses catégories pour faire une grande partie de leur pain et de leur pâtisserie.

Je crois que les États-Unis pourraient acheter beaucoup plus de blé que nous ne leur en avons vendu jusqu'à présent, mais je me demande si les agriculteurs américains se croiseront les bras devant ce genre d'incursion. Comment réagiront-ils? Dans le cadre de son mandat de contrôle des importations et des exportations, la Commission a toujours limité les quantités vendues aux États-Unis pour éviter cette sorte de réaction. Je ne pense pas qu'un accord de libre-échange puisse nous assurer cette protection.

Je voudrais remercier le leader adjoint du gouvernement et le président du comité permanent de l'agriculture, qui est présent à la Chambre, d'avoir accepté de renvoyer le projet de loi à ce comité plutôt qu'à un comité législatif. Cette affaire m'inquiétait car les modifications prévues dans le projet de loi nécessitent l'attention du comité permanent de l'agriculture et de l'ensemble du secteur agricole. L'examen n'aurait donc pas pu être confié à un simple comité législatif, établi de façon temporaire et dissous dès le renvoi de la mesure à la Chambre. Il importe que tous les membres du comité de l'agriculture sachent en quoi consiste ce projet de loi.

● (1600)

Comme le ministre se propose apparemment de modifier la Loi sur les grains du Canada, toute étude de ce genre lui sera utile.

Le projet de loi est évidemment de nature administrative. La plupart de ses dispositions se rapportent à la Commission et à son fonctionnement. Certaines, je le répète, étaient attendues depuis longtemps.

Je me soucie également du fait—ainsi que le député qui m'a précédé l'a mentionné—qu'on ne semble pas avoir tellement consulté au préalable les personnes que le projet de loi va toucher. Les trois membres du comité consultatif à qui je me suis adressé au téléphone en ignoraient tous la teneur. On ne les a absolument pas consultés.

Cela m'a étonné d'autant plus que cette mesure aura pour effet de hausser leurs honoraires, ce sur quoi tout le monde est d'accord. Toutefois, dans le précis que le ministère nous a remis, il est question d'une modification tendant à accroître les activités pour lesquelles les membres du comité consultatif

### *Commission canadienne du blé—Loi*

touchent une indemnité journalière, pour les inciter à conseiller davantage la Commission dans l'élaboration de ses programmes. Les représentants des producteurs sont élus au sein du comité consultatif pour présenter des suggestions à la Commission canadienne du blé. Le ministre affirme que les amendements sont recommandés par la Commission, mais ils n'ont jamais été soumis au comité consultatif. Il vaut la peine de renvoyer le projet de loi au comité permanent de l'agriculture où les représentants du comité consultatif pourront aller discuter de la réaction des producteurs aux changements.

Par hasard, j'ai eu avant-hier l'occasion de m'entretenir avec les trois présidents des syndicats du blé des Prairies qui s'occupent d'environ 60 p. 100 du grain de cette région. Le projet de loi et certaines de ses dispositions les ont pris un peu par surprise. Il faudrait leur donner aussi l'occasion de comparaître devant le comité et d'exprimer leurs préoccupations. Le projet de loi ne sera pas nécessairement amendé. Il se pourrait, en fait, qu'aucun de ces groupes ne souhaite qu'il soit amendé.

Je voudrais parler de la modification relative au transport. Le CN comme le CP sont appelés à acheminer les wagons des producteurs, par exemple. Je ne suis pas certain qu'on ait communiqué avec eux, mais la proposition leur pose peut-être des problèmes. Je dois dire que des personnes avec qui je suis entré en contact étaient au courant de certaines modifications mais non de toutes. J'ai été surtout étonné que le comité consultatif n'ait pas été pleinement informé des changements prévus.

Je n'en ai pas pas pour bien longtemps, mais je voudrais parler de certaines modifications à la loi. Je n'ai pas d'objection majeure à l'inclusion du canola dans la loi. Il devrait probablement déjà y figurer.

Je comprends la nécessité des modifications relatives aux emprunts. Les entretiens que j'ai eus au fil des ans avec des personnes rattachées à la Commission canadienne du blé m'aident à juger du mérite de cette proposition, mais j'ai des questions à poser aux membres de la Commission canadienne du blé.

Nous ne rémunérons probablement pas les membres du comité autant qu'ils sont en droit de l'être depuis leur nomination. Par exemple, il faut une journée au membre du comité pour l'Alberta pour aller à une réunion d'une journée à Winnipeg, et une autre journée pour en revenir. Selon l'ancienne structure, les membres n'étaient payés que pour une seule journée. En vertu de cette mesure législative, la Commission canadienne du blé pourrait leur verser davantage qu'elle ne l'a fait par le passé. Ils pourront également être payés pour assister à des réunions de sous-comité, ce qui est très constructif. Dans le cas contraire, c'est souvent la personne la plus rapprochée qui y assiste. Cependant, il est un peu difficile pour quelqu'un du nord de l'Alberta, par exemple, de participer régulièrement à des réunions de sous-comité qui se tiennent à Winnipeg. De toute manière, bon nombre des membres actuels ou des anciens membres du comité ont participé aux réunions du sous-comité à titre de représentants des agriculteurs.